

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 20 mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-021

Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération pour la période 2022-2028

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 09/03/2023

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal FABRE	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	Ludovic ROBERT
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Étaient absents : /

Madame AURICHE Christine est désignée Secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	23	Nombre de procurations :	4	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

Par délibération n°2021-049 du Conseil Municipal du 20/07/2021, la collectivité a fait acte de pré-candidature de la commune en vue de son inscription dans la politique Régionale en faveur des « Bourgs-Centres - Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

La commune de Bages a été identifiée par la Région Occitanie pour entrer dans le dispositif « Contrat Bourg Centre Occitanie 2^{ème} génération » pour la période 2022-2028.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

.../...

Séance du 20 mars 2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2023-021

Approbation du contrat Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération pour la période 2022-2028

.../...

Par la signature d'une convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA), la collectivité a bénéficié d'un accompagnement dans la démarche de « planification stratégique » en vue de la rédaction du Contrat Bourg-Centre.

Ce contrat a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales, Le Pays Pyrénées Méditerranée, et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés, et a pour objectifs de :

- Renforcer/conforter/qualifier l'attractivité des bourgs, petites villes rurales et péri-urbaines en valorisant leur cadre de vie, l'habitat, leur patrimoine naturel, urbain, historique, ...
- Renforcer les fonctions de centralité par le développement d'une offre de services de qualité, capable de répondre aux attentes des populations existantes et futures : services aux publics, petite enfance, santé, accès aux commerces, équipements culturels, sportifs, de loisirs, développement des mobilités douces ou alternatives, ...
- Soutenir les fonctions de centralité, le développement économique et l'attractivité de la Commune et de son bassin de vie.

Compte tenu des enjeux identifiés, la stratégie communale de valorisation et de développement a été définie autour de trois axes :

- **Un centre ancien attractif et végétalisé** : requalification et apaisement du centre ancien, valorisation du parc bâti du centre ancien et du patrimoine architectural ;
- **Développer les mobilités actives** : renforcement du maillage des cheminements doux ;
- **Vitalité du territoire et cadre de vie** : améliorer les équipements publics et services à la population.

La conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie pour la commune de Bages permettra de faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre de son projet de développement et de valorisation, actuel et futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (22 voix POUR (18 présents + 4 procurations) :

Mme CABRERA M. + procuration MARTINEAU N., Mme AURICHE C. + procuration LEHMANN E., M. GUARDIA G. + procuration de BEN ABDESLEM K., Mme BORDES C., M. CONTON B., Mme POHYLSKI M., M. MOGLIA A. + procuration FERNANDEZ E., Mme CAZORLA A., M. BATLLE O., Mme TAULERE M.A., M. CAMPA P., M. GUILLOY JM., Mme FABRE C., M. ROMANO V., M. LOPEZ J., Mme MOLINA E., M. GARCIA S., Mme FERNANDES J. – **5 voix ABSTENTION** : M. REVARDY L., M. STEFAN R., Mme NATIVEL M.C., M. AYBAR P., M. ROBERT L.) :

- **APPROUVE** le contrat Bourg-Centre Occitanie 2^{ème} génération pour la période 2022-2028 tel que présenté ;
- **DIT** que le document a été transmis aux différents partenaires : La Région, le Département des P.O, le Pays Pyrénées Méditerranée, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés ;
- **PRECISE** que le présent contrat s'inscrit en cohérence avec le CTO 2022-2028, le CPER 2021-2027, le STRADDET-Occitanie 2040 et le PTER/PNR pour la période 2022-2028 ainsi que le CRTE 2021-2027 ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE-DESSUS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,

Mme CABRERA



Accusé de réception en préfecture
066-21660014 - Bureau DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

BOURGS-CENTRES

OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de BAGES

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Pays Pyrénées Méditerranée

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Accuse de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, représenté par Hermeline MALHERBE sa Présidente,

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Nathalie Regond-Planas, sa Présidente,

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, représentée par Antoine PARRA son Président

La Commune de BAGES, représentée par Marie CABRERA, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXXXXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la / les délibération-s de la / les Commune-s de XXXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXXX / d'Agglomération de XXXXXX en date du XXXXX,

066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Vu la délibération du PETR / Association / PNR de XXXXXXXXXXXXXXXX en date du XXXXXXXX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXXXX en date du XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat d'aire Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la / les Commune-s de XXXX

A compléter

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales, Le Pays Pyrénées Méditerranée, et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de BAGES, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat. Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

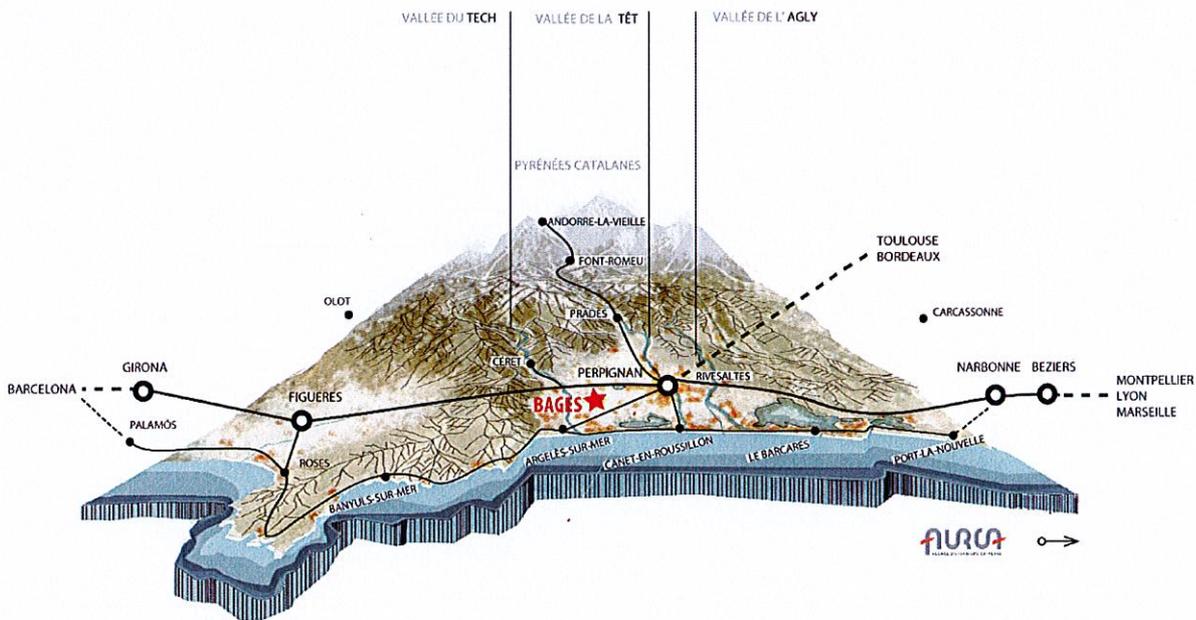
Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :

2.1 Le territoire dans lequel s'inscrit le bourg-centre de Bages

a. Socle géographique et paysager et éléments structurants

Située en Région Occitanie, dans le département des Pyrénées-Orientales, la commune de Bages s'étend sur une superficie de 12km² dans la Plaine d'Illobérus, composante Sud de la Plaine du Roussillon. Encadrée par le Tech, au Sud, le Réart, au Nord-Ouest, et bordée par le lac de Villeneuve de la Raho, au Nord, Bages est également connectée à la mer par le canal de drainage de l'Agulla de la Mar qui traverse la commune d'Ouest en Est.



Bages s'inscrit par ailleurs à l'interface de plusieurs microrégions de la plaine du Roussillon (l'Illobérus, la vallée du Tech, les Aspres, l'agglomération perpignanaise). Dotée d'une forte identité agricole, et plus spécifiquement viticole, comme en atteste la présence de la Casa Carrère, imposante bâtisse historique d'un négociant en vin, située au cœur de la ville, Bages produit notamment les vins d'appellation Côtes du Roussillon. Touchée par la crise structurelle de l'agriculture méditerranéenne, Bages compte cependant plusieurs friches agricoles.

La ville de Bages est desservie par la RD49 qui permet de regagner Ortaffa par le Sud et qui rejoint la RD900 au Nord, en direction de Perpignan. Bages s'inscrit également sur la grande périmétrale routière départementale qui la traverse en son cœur (RD612) et lui donne accès à deux infrastructures majeures, la RD900, depuis l'échangeur du Mas Sabole, et la RD914, à hauteur d'Elne. Au Sud-Ouest, Bages est desservie par la D40B qui permet notamment de rejoindre Saint Jean Lasseille, puis la RD900. En termes de transport en communs, Bages est par ailleurs reliée à Perpignan par la ligne 573, et bénéficie du Transport Scolaire organisé par la Région.

Accusé de réception en préfecture
066-216690114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

b. Logique d'implantation historique et d'urbanisation

La genèse Bagéenne

S'il existe des traces de la présence d'habitat romain du I^{er} siècle au III^{ème} siècle après J.C, la première mention du village apparaît en 922, sous le toponyme de Baias. C'est à partir de 981, que le nom de Bages apparaît sous sa forme actuelle.

Initialement, le paysage de Bages était en grande partie caractérisé par la présence d'importants plans d'eau, et notamment des étangs de Bages et de Bajoles. A ce titre, Bages était à l'origine un village de pêcheurs.

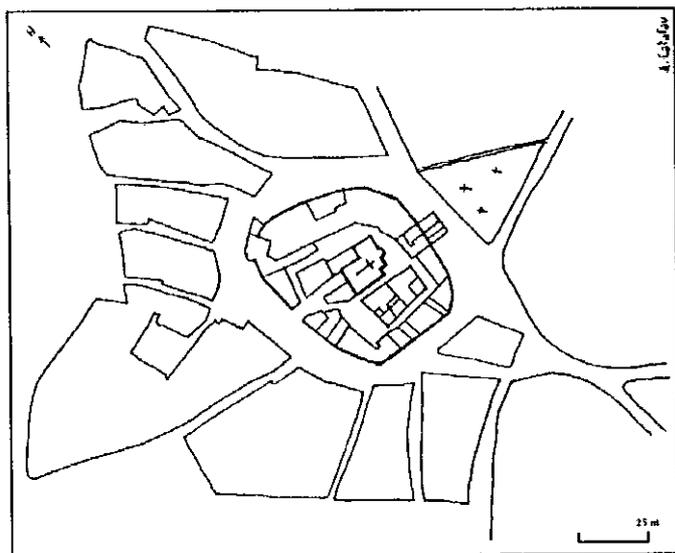
Au Moyen Âge, plusieurs hameaux ont également été bâtis sur le territoire, à proximité du Diluvi et du Réart, ainsi que des Mas, construits de part et d'autre de l'Agulla de la Mar. Bages était également dotée d'un château seigneurial, le Castellum, situé sur la rive droite du Réart, à l'emplacement actuel du Mas Nou.

A la fin du XII^e siècle, les templiers s'installent sur le territoire de Bages et entreprennent d'assécher les étangs et d'assainir les marécages afin de mettre les terres en culture. Ces travaux d'assèchement ont ainsi non seulement engendré d'importantes modifications en termes de paysage, mais aussi en termes d'activité, puisque la pêche a été remplacée par l'agriculture.

La fertilité des sols fait de Bages un village agricole prospère et attractif. A ce titre, la population de Bages n'a cessé de croître, tout au long du XIX^e siècle. On estime qu'entre 1800 et 1900, la population a été multipliée par 10.

A l'origine, le village de Bages était structuré de manière radioconcentrique autour d'une Cellera médiévale. Situé sur un promontoire, cet espace fortifié s'apparentait alors à un espace sacré dont le bâti entourait l'église et le château à la manière d'une spirale dense. En raison de l'expansion démographique initiée par le développement économique de Bages au cours du XIX^e siècle, les fortifications de la Cellera ont été détruites et le vieux centre s'est agrandi avec de nouvelles constructions érigées le long d'axes rectilignes.

Schéma de la Cellera de Bages d'après Aymat Catafau :



La Cellera de Bages selon Aymat Catafau

Bages au XVIIIe siècle



Source : carte générale de la France 059 [perpignan] N°59 File 132 établie sous la direction de César François Cassini de Thury

Source : carte générale de la France 059 [perpignan] N°59 File 132 établie sous la direction de César François Cassini de Thury

Bages au XIXe siècle



Source : Géoportail carte d'Etat Major 1820-1866 - Bages

Bages en 1942



Photographie aérienne IGN

Bages en 2004

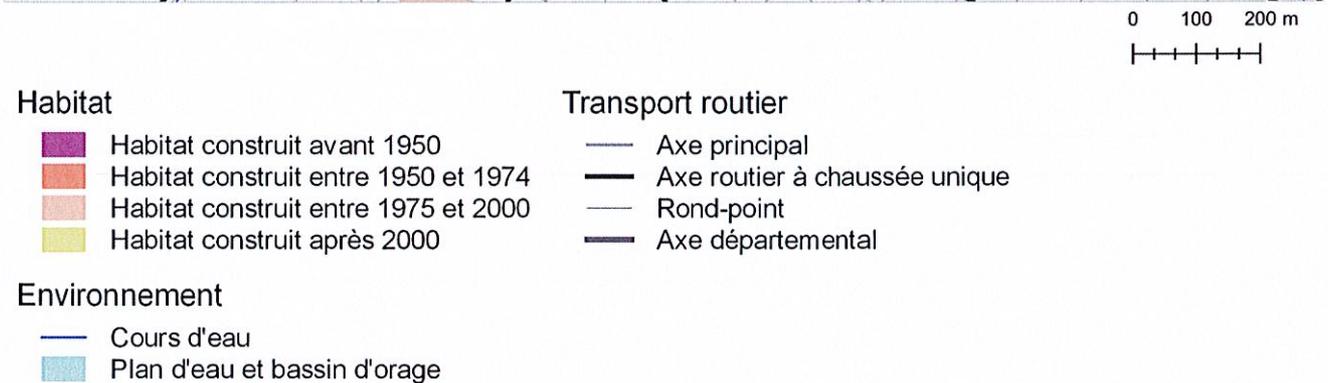
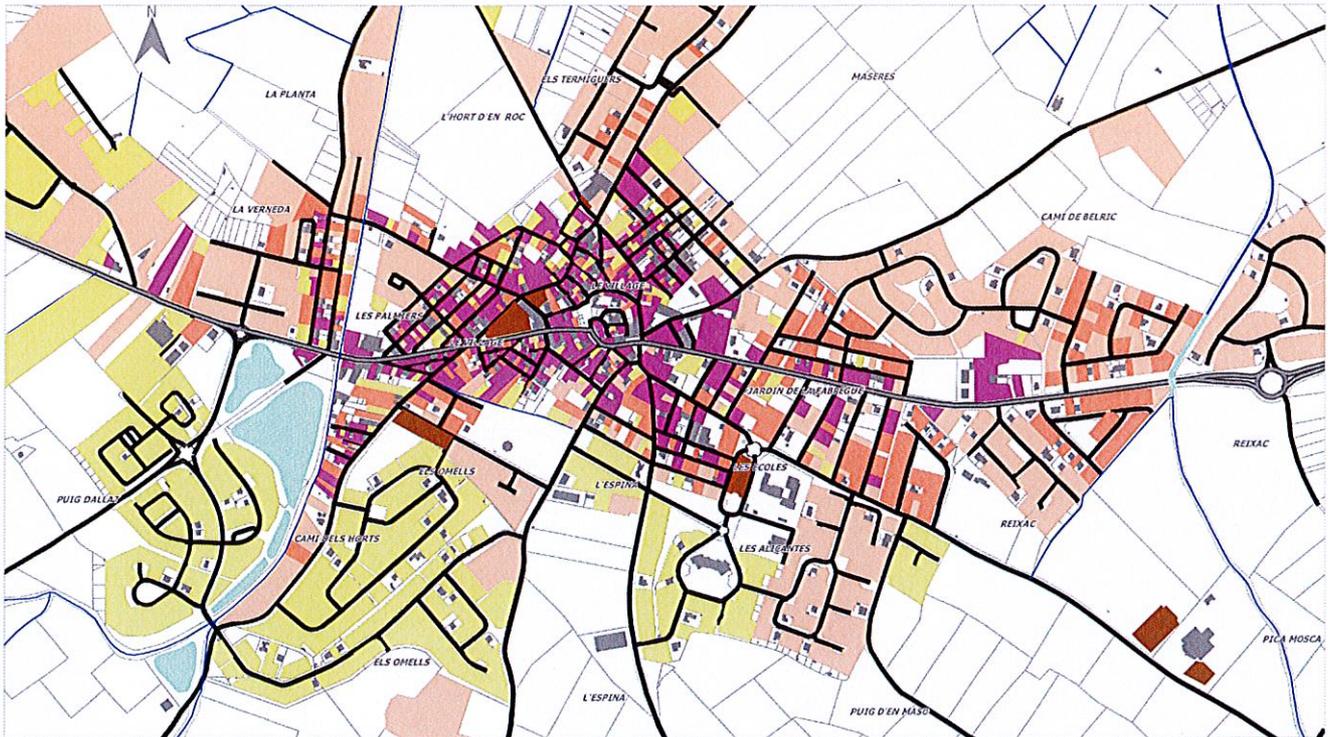


Photographie aérienne IGN

Traversé par l'avenue Jean Jaurès, un axe de circulation majeur qui relie Bages aux principaux axes départementaux de la plaine du Roussillon, le village est scindé en deux parties. Dans les années 1950-1960, la présence de cet axe a par ailleurs favorisé une urbanisation en faubourg. Actuellement, le tissu urbain de Bages poursuit son développement avec l'apparition de nouveaux lotissements en périphérie.

La commune, qui compte aujourd'hui environ 4 500 habitants, dénombre ainsi plusieurs nouveaux lotissements situés de part et d'autre des cours d'eau de la Ribereta et du Diluvi, ainsi que des principaux axes de circulation (RD612, RD49 et RD40B). A l'entrée de Bages, se trouvent notamment la Résidence Hameau de Bajoles, située entre le Diluvi et la RD612, le lotissement du Stade et la Résidences des Albères, situés entre la RD612 et la RD49, tandis qu'à l'Ouest de la commune, se trouvent les lotissements des Coteaux du Mas Bory et du Puig Dallat, situés entre la RD612 et la RD40B. On dénombre également des lotissements récents au Sud de la commune, parmi lesquels, ceux d'Els Omells, du Balcon des Albères et des Templiers.

Carte de l'expansion du tissu urbain de Bages



Source : DDTM 66 – IGN – Aurca 2023 ©

La proximité de Perpignan et l'héliotropisme renforcent le développement urbain de Bages issu d'un fort solde migratoire. Cependant, sa situation géographique et le fort développement démographique, laissent planer la menace de faire de Bages une ville dortoir de Perpignan.

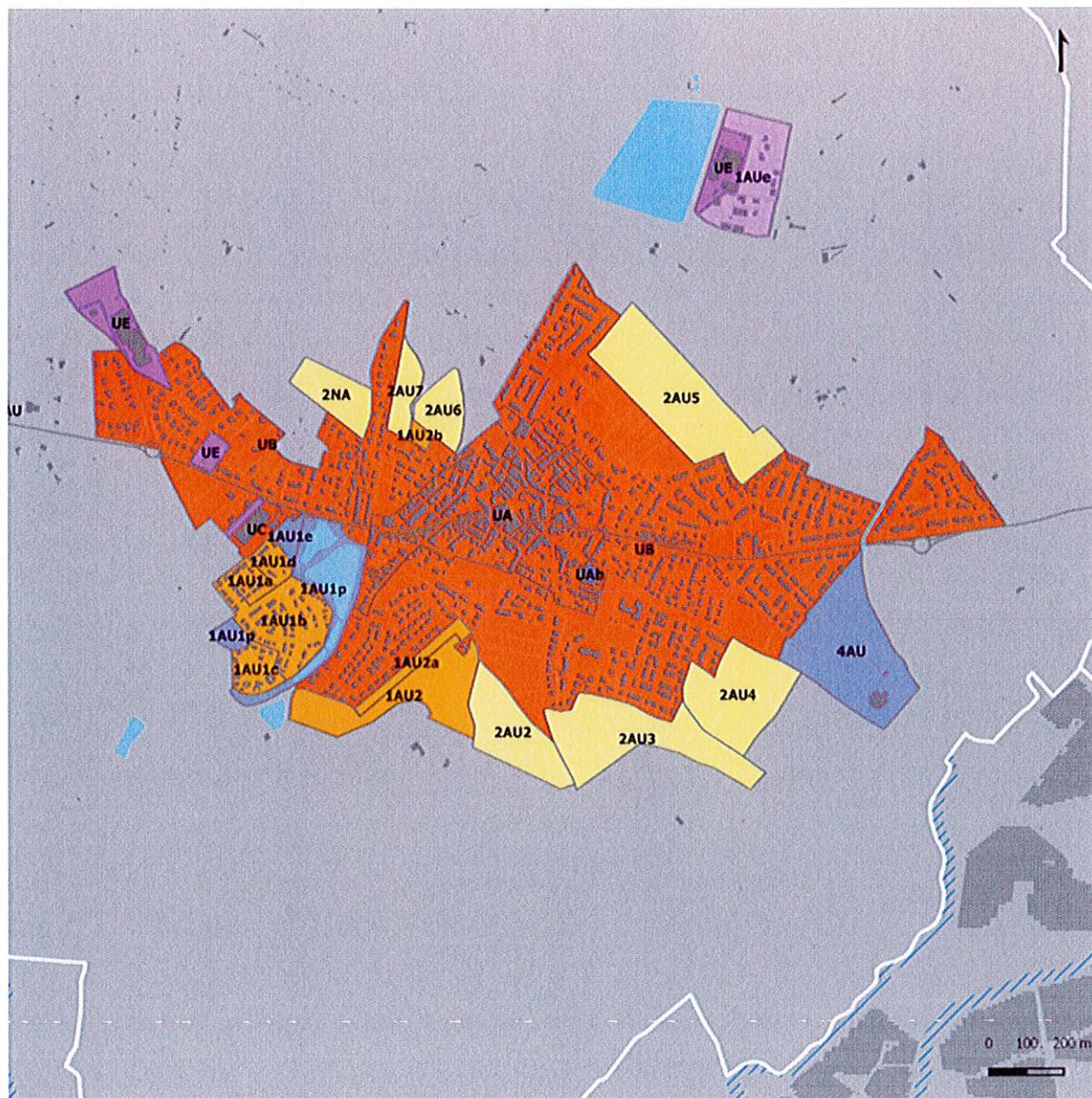
c. Evolution et perspectives de développement

Bages couvre une superficie de 1205 ha, dont 84% de zones agricoles ou naturelles. Les zones urbanisées couvrent 122 ha. Les zones réglementées (en cours d'urbanisation), 32 ha, et les zones bloquées (nécessitant une modification ou une révision du PLU) 37 ha, pour un total de 191 ha.

Parmi ces 191 ha, 162 ha s'inscrivent dans une vocation résidentielle ou mixte. Compte tenu du degré d'urbanisation actuel (secteur du PLU déjà urbanisés, mais également du PPRNP en vigueur), le potentiel réel n'atteindrait, néanmoins, que 47 ha qui demeurent urbanisables et à vocation d'habitat. Le taux de saturation de ce PLU atteint de fait 71%.

Accusé de réception en préfecture
 066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2023
 Date de réception préfecture : 21/03/2023

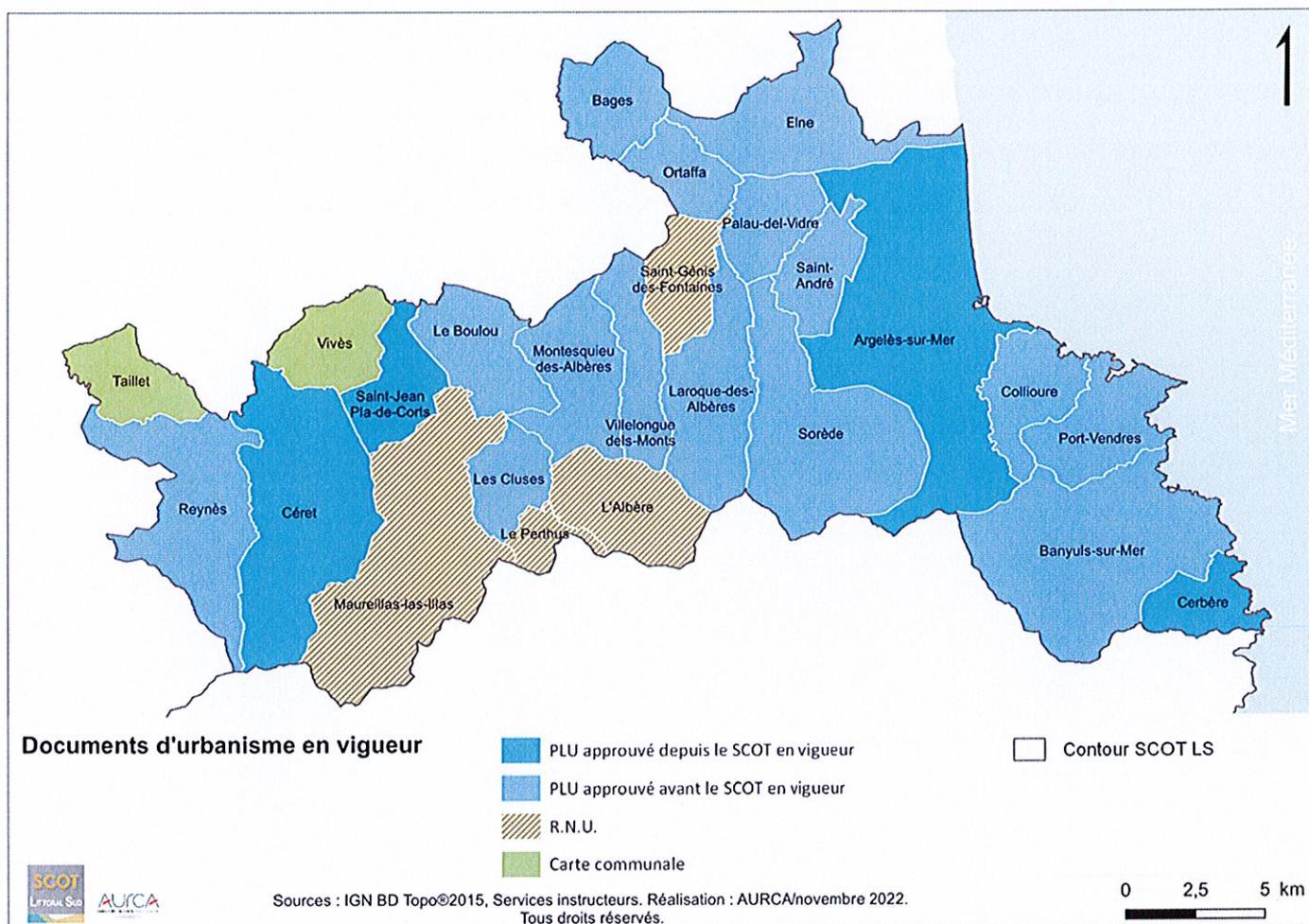
Il convient de préciser que le SCOT en cours de révision, et le PLU de Bages en attente d'élaboration, en lien avec les objectifs de la loi dite Climat-résilience (-50% de consommation d'espaces entre 2021 et 2031, et objectif zéro artificialisation nette 2050) vont conduire à réévaluer les stratégies de développement urbain, défi majeur auquel notre contrat bourg-centre souhaite prendre activement part, en abordant des solutions adaptées à notre contexte.



Source : DDTM 66 – IGN – Aurca 2018 ©

A noter que la commune fait partie intégrante du SCOT Littoral Sud approuvé en mars 2020, et a lancé la révision de son PLU en septembre 2021, à élaborer en compatibilité avec les nouvelles dispositions législatives et le SRADDET « Occitanie 2040 ».

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

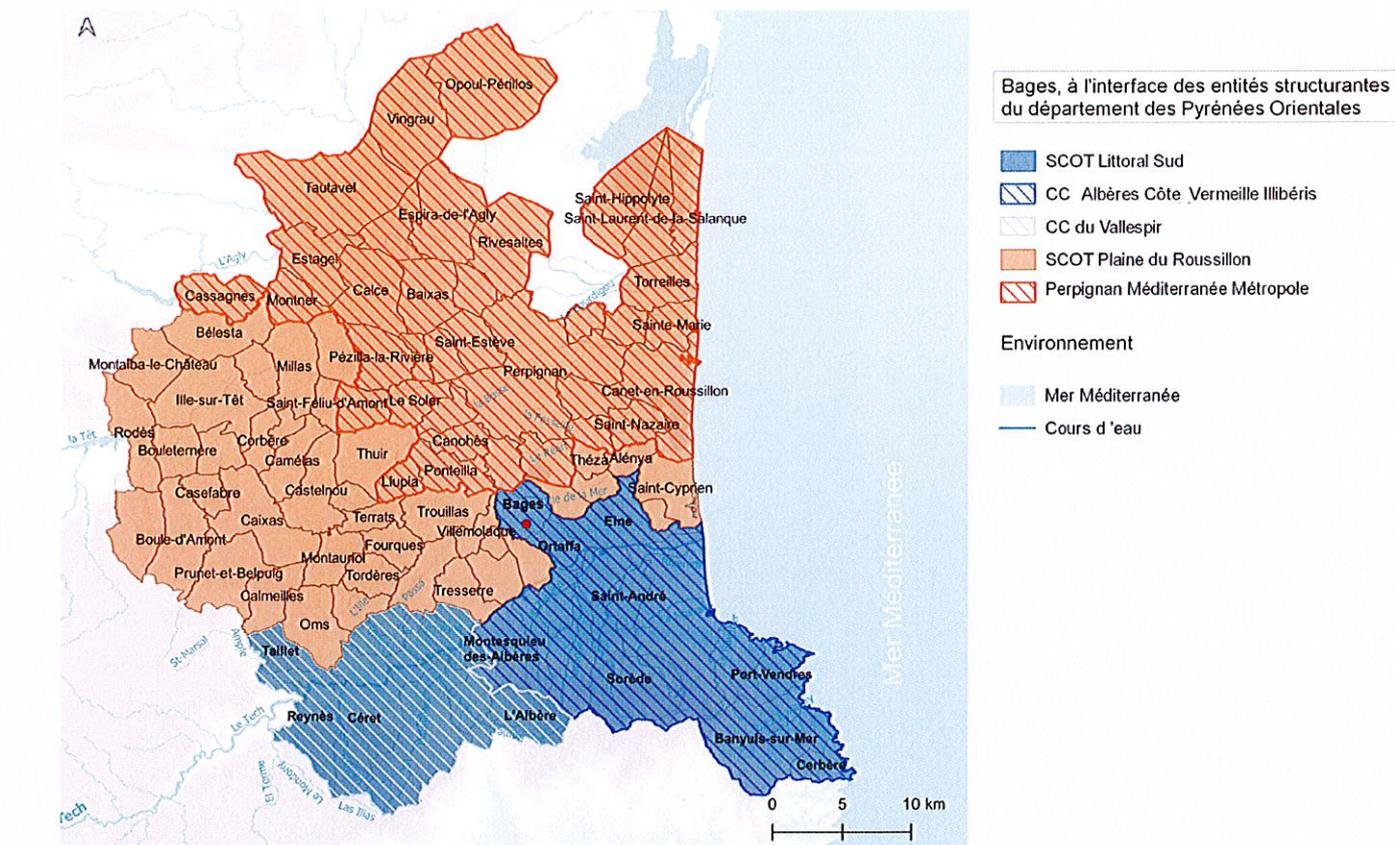


2.2 La situation du bourg-centre de Bages dans son bassin de vie

a. Une centralité dynamique au prisme des politiques territoriales

Intégrée au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre « Albères - Côte Vermeille – Illibérés » (Communauté de Communes CCACVI) qui rassemble 15 communes pour environ 56 000 habitants, Bages fait ainsi partie du Pays Pyrénées Méditerranée, qui rassemble, quant à lui, 4 communautés de communes pour plus de 105 000 habitants.

Limitrophe avec Pollestres et Villeneuve de la Raho, Bages se situe en deuxième couronne de Perpignan, et bénéficie, à ce titre, de la proximité immédiate du Bassin de vie Perpignan Méditerranée Métropole (PMM). Bages voisine également avec la commune des Basses-Aspres, regroupées en EPCI autour du bourg-centre de Thuir et avec Montescot (EPCI Sud Roussillon).



Relativement éloignée des bourgs-centres historiques d'Elné, de Thuir et du Boulou, Bages a pu développer des fonctions de centralité ainsi qu'un certain leadership sur un bassin de vie de proximité (Montescot, Ortaffa, Saint-Jean-Lasseille et Brouilla) situé entre Perpignan, l'entre-nationales (RD900 ex RN9, et RD914 ex RN114) et le Tech.

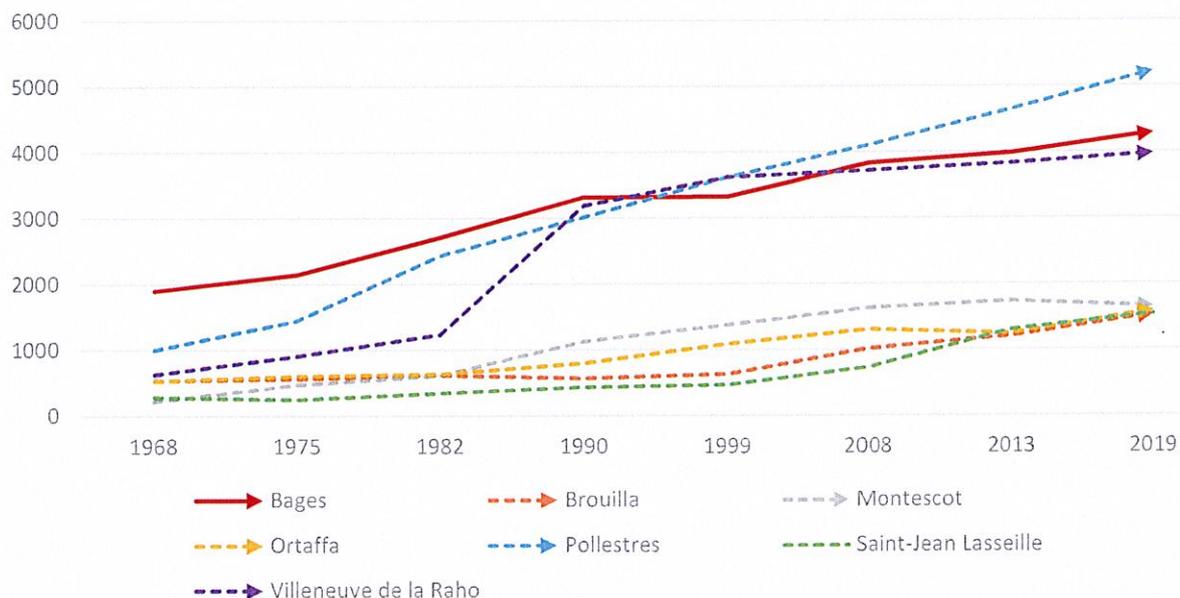
Bages bénéficie d'autre part de la proximité immédiate du site touristique et de loisirs des lacs de Villeneuve de la Raho ainsi que de la présence de l'Agulla de la Mar, qui fait l'objet d'un aménagement progressif en voie verte par le CD66 de Saint-Cyprien à Bages, en connexion avec l'Eurovélo 8 « Méditerranée à vélo ». Par ailleurs, une piste cyclable bidirectionnelle relie d'ores et déjà la commune aux berges de l'Agulla de la Mar.

b. Une centralité au prisme des indicateurs de l'INSEE

Evolution de la population et principales caractéristiques démographiques de la commune

A l'instar de la plupart des communes de première et de seconde couronne de Perpignan, la commune de Bages a connu une forte phase de croissance entre 1968 et 1999, passant de 1 900 à 3 328 habitants (+75%). De 2008 à 2013, le développement de la commune s'est toutefois ralenti, passant à +3,9%, avant de repasser au-dessus des 5% jusqu'en 2019 (+ 7,6%) et de se stabiliser autour des 4 500 habitants.

Situer l'évolution démographique de Bages dans son environnement territorial proche (INSEE 1968 - 2019)



CHIFFRES - CLEFS	Bages	CC Albères – Côte Vermeille - Illibéris
DEMOGRAPHIE (POP T0, POP T2M INSEE)		
Population INSEE 2022 (population mun. RP2019)	4 291	55 391
Solde naturel 2013-2019 (INSEE)	0,2%	-0,3%
MENAGES (FAM G1, INSEE)		
Taille moyenne des ménages en 2019 (nombre de personnes par ménage)	2,17	2,04
Taille moyenne des ménages en 2008 (nombre de personnes par ménage)	2,28	2,13
PARC DE LOGEMENTS (LOG T2, INSEE)		
Nombre de logements 2019	2 361	49 844
Part des résidences principales 2019	83,8%	61,9%
Part des résidences principales 2008	86,8%	52,1%
Taux de vacance 2019	12,4%	4,7%

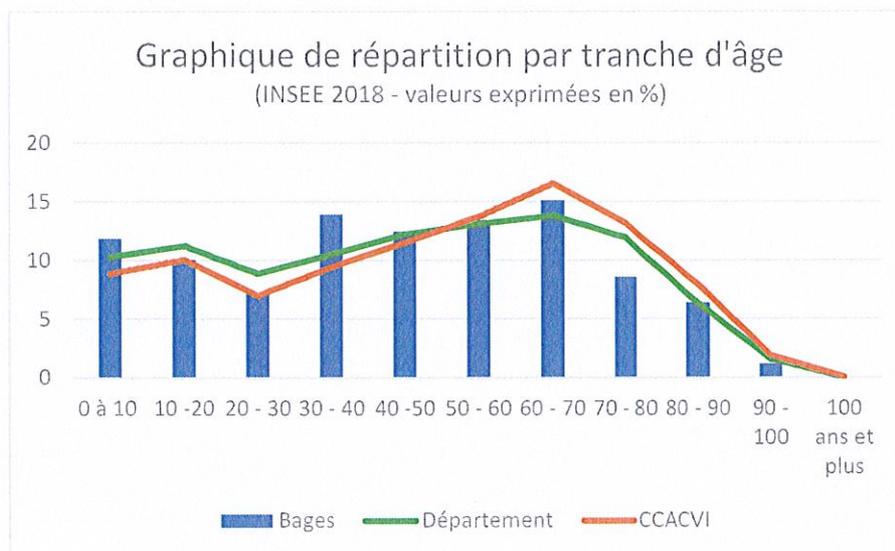
^ Le tableau ci-dessus s'attache à mettre en relief les données relatives à Bages au regard des chiffres relevés à l'échelle communautaire

c. Une commune multigénérationnelle mais sujette à un vieillissement mécanique de sa population au regard des données disponibles

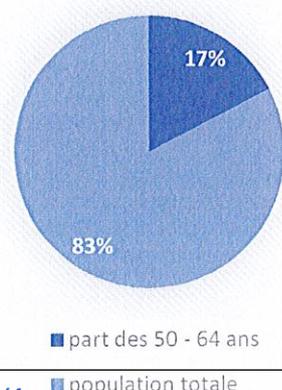
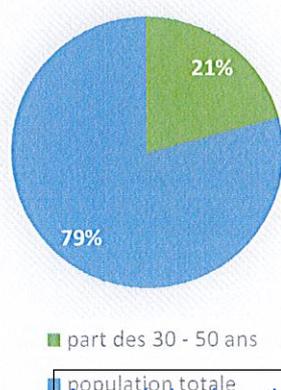
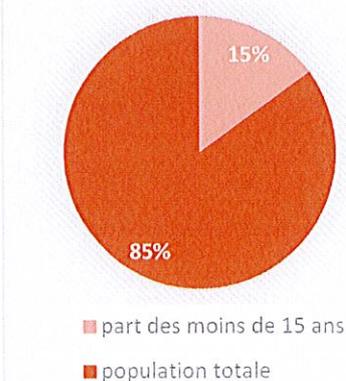
La répartition par tranche d'âge de la population de Bages tend à démontrer un certain équilibre, dans la mesure où la part des moins de 30 ans représente 29% de la population, tandis que celle des 30 – 60 ans représente 39,7% et celle des plus de 60 ans, 31,2%. Par ailleurs, les moins de 15 ans représentent 17,5% de la population et que les 30 – 50 ans représentent 26,3%, pour un total de 43,8%. Ce constat atteste de l'attractivité de la Bages auprès des ménages avec enfant en bas âge et/ou enfants scolarisés au second degré, à mettre en relation avec la présence des nombreux équipements et services scolaires, périscolaires et socio-éducatifs dont dispose la commune, ainsi qu'avec la sortie de terre de plusieurs lotissements depuis 2010, notamment sur la partie sud-Ouest du territoire, à proximité de la Ribereta (Els Omells, Puig Dallat, les Templiers).

D'à peine 11%, la part des 15 – 29 ans s'avère cependant sous-représentée, avec 3,8 points de différence par rapport à l'échelle du département et 1,3 points à l'échelle de la CCACVI. Ce creux peut notamment s'expliquer par l'absence de collège ainsi que par le relatif éloignement des lycées, les établissements les plus proches se trouvant à Perpignan, Argelès-sur-Mer et Céret.

Par ailleurs, la répartition par tranche d'âge de la population de Bages laisse transparaître une structure démographique en proie au vieillissement, notamment au regard de l'échelle départementale. En effet, la part des 60 – 69 ans représente 15% de la population de la commune, ce qui la place 1,2 points au-dessus de celle du Département des Pyrénées-Orientales, ce qui laisse présager un vieillissement « mécanique » de la population de Bages dans les prochaines années.



Bages en trois diagrammes



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Au premier janvier 2019, Bages compte 1989 ménages (+9% depuis 2013), dont 67,2% sans enfants. Orientée à la baisse, la taille moyenne des ménages s'établit à 2,17 personnes par logement, contre 2,28 en 2008 et 2,40 en 1999, selon l'INSEE. Selon les informations fiscales, la part des ménages âgés de plus de 75 ans serait de 20% et celle des plus de 85 ans, de 8%.

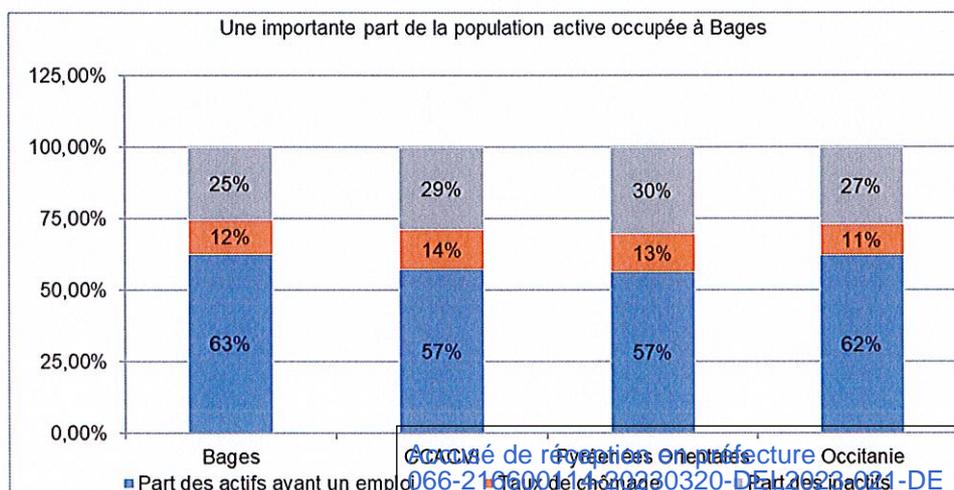
d. Les principales caractéristiques du parc des logements

Au premier janvier 2019, Bages compte 2 361 logements, soit une progression de + 11% depuis 2013 (INSEE). La plupart du parc de logement de la commune se constitue de maisons (85,1%). La part des résidences principales atteint 83,8%, contre 3,8% pour les résidences secondaires et 12,4% de logements vacants. Selon l'INSEE, la part des résidences principales construites entre 1971 et 1990 s'élève à 34,1%, celle des résidences principales construites entre 1991 et 2005, à 17,8% et celle des résidences construites entre 2006 et 2015 à 15,7%. La plupart des ménages de la commune ont aménagé dans leur résidence principale il y a moins de 10 ans (52,1% selon l'INSEE 2019), et 33% d'entre eux, il y a moins de 5 ans.

La plupart des ménages sont propriétaires de leur logement ou accédants (71,2%). La part des logements locatifs sociaux atteint 4,9% de l'ensemble des résidences principales qui représentent 81% du parc immobilier de Bages en 2020, selon l'INSEE. La pression sur le parc social atteint d'autre part les 70 dossiers par an, dont 14% de mutations internes. La part des ménages imposables représente 50% mais certains d'entre eux peuvent présenter des revenus et des situations qui relèvent des plafonds HLM PLAI-PLUS (59% selon les informations fiscales 2017). Bages compte par ailleurs 10% de ménages en situation potentielle d'indignité dans le logement. Enfin, en 2019, et 14% se trouvent en deçà du seuil de pauvreté, tandis que la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 20 520 euros par an au sein de la commune (11 630 euros par an pour le 1^{er} décile, INSEE).

CHIFFRES - CLEFS	Bages	CC Albères – Côte Vermeille - Illibéris
ECONOMIE ET EMPLOI (EMP T5, INSEE)		
Nombre total d'emplois en 2019	501	7390
Evolution 2013-2019	-1,7%	+76,3%
Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone en 2019	1 599	8077
Evolution 2013-2019	+6,6%	+9,2%
Indice de concentration de l'emploi 2019	31,3	91,5
Indice de concentration de l'emploi 2013	34,0	56,7

^ Le tableau ci-dessus s'attache à mettre en relief les données relatives à Bages au regard des chiffres relevés à l'échelle communautaire.



CCALM - CCALM de réputation orientée Occitanie
 066-21-6600-14-9029-0320-DE-1492001-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2023
 Date de réception préfecture : 21/03/2023

Située à proximité de Perpignan, dans la plaine du Roussillon, Bages présente les caractéristiques d'une commune périurbaine, plus résidentielle que productive. Ainsi, avec un indice de concentration de l'emploi de 31,3 en 2019, la commune a notamment perdu des emplois entre 2013 et 2019, bien qu'elle en ait gagné 7% depuis 2008 (INSEE).

Parmi les habitants âgés de 15 à 64 ans, 74,7% sont des actifs, et 62,7% d'entre eux occupent un emploi, 7% sont étudiants, 8,8% retraités et 12% sont au chômage, ce qui illustre l'attractivité de Bages pour les familles actives (INSEE 2019 EMP T1 et T2). Les taux d'actifs et d'actifs occupés sont supérieurs à la moyenne des communes au profil socio-économique comparable, ainsi qu'à la moyenne de la CCACVI (+ 3,6 points et +5,3 points), du département des Pyrénées-Orientales (+5 points et +6,2 points) et de l'Occitanie (+1,7 points et +0,4 points). Dans la mesure où l'indice de concentration de l'emploi de la commune régresse (-2,7 points depuis 2013), on relève cependant une tendance de la population active à travailler à l'extérieur de leur zone de résidence (81,7%), privilégiant la voiture comme moyen de transport (89,4%).

Au sein de la commune, les secteurs d'emploi les plus prégnants sont ceux de l'administration, dont la part atteint 38,4%, et du commerce, dont la part s'élève à 35,5%. En dépit d'un recul de 1,3 points depuis 2013, Bages conserve également une forte identité agricole (4,54%), en lien avec un cadre de vie roussillonnais partagé entre maraîchage, arboriculture et viticulture. Avec une part de 10,8%, les emplois du secteur industriel et de la construction conservent une place stable dans le paysage de la commune.

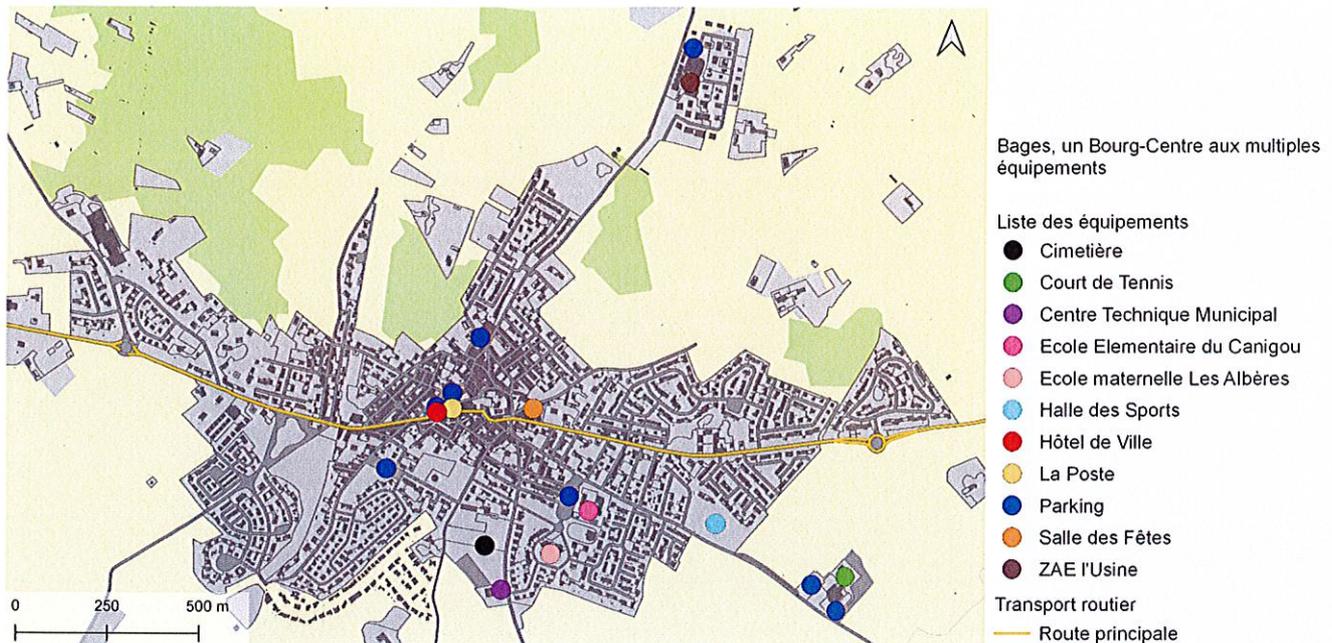
2.3 Les fonctions de centralité du Bourg-centre de Bages

- a. Les trois polarités de Bages, axées sur l'agriculture et la ZAE l'Usine, la petite enfance, les équipements scolaires et la culture ainsi que le sport et les loisirs

Bages est un petit Bourg-centre qui rayonne sur un bassin de vie de proximité (Montescot, Ortaffa, Saint Jean Lasseille). La commune est notamment dotée d'une zone artisanale, la ZAE de l'Usine, située au Nord, le long de l'Agulla de la Mar, sur laquelle sont implantés plusieurs artisans spécialisés dans les secteurs de l'électricité, de la climatisation, et du bâtiment, l'usine de Bages ainsi qu'un commerce de détail. A proximité de la RD49 direction Pollestres, l'usine PROSAIN, spécialisée dans le secteur de l'agroalimentaire, dynamise le panorama économique de la commune (70 salariés). En raison de la superficie qu'occupe l'agriculture sur le territoire, Bages est également une polarité viticole et vinicole du Sud du Roussillon.

D'autre part, le rayonnement de Bages est lié à la qualité et la pluralité des services qu'offre la commune. Le long de l'avenue Jean Jaurès, qui traverse le cœur de ville en contournant la Cellera, se trouvent ainsi la Mairie, et la Casa Carrère, lieu culturel emblématique de la commune ; un cabinet médical regroupant 4 médecins généralistes ; un cabinet de podologie ; une pharmacie, ainsi que plusieurs commerces de proximité (pizzeria, boulangerie, épicerie). La proximité de la GMS de Montescot et des communes voisines, d'Elne, de Perpignan et de Pollestres, rendent par ailleurs accessibles les commerces et services manquants, mais peuvent également contrarier création ou pérennités commerciales.

Au Sud de son territoire, Bages dispose d'une polarité petite enfance et éducation, avec une crèche, un jardin d'enfants, une école maternelle ainsi qu'une école primaire, qui vient parfaire l'offre en équipements à l'adresse des familles. Une polarité culturelle, qui repose notamment sur la présence de la Casa Carrère, d'une Médiathèque, ainsi que d'une maison des associations vient compléter le panorama. La commune de Bages est également dotée de plusieurs infrastructures sportives, parmi lesquelles, un stade, la halle aux sports de l'espace Louis Noguères, un court de tennis, un boulodrome, un pumtrack.



Source : Aurca 2023 ©

b. Les perspectives de développement

L'offre semble cependant insuffisante au regard du développement de la commune et de son accroissement démographique. A ce titre, Bages prévoit non seulement de créer une structure d'accueil du jeune enfant, afin de conforter l'attractivité de la commune auprès des familles, mais également de renforcer l'offre en termes d'équipements sportifs par la réhabilitation du stade municipal Jacques Lalignand, d'une capacité de 300 spectateurs. L'objectif est de renforcer et de développer les équipements structurants de la commune et de créer un lieu de pratique sportive, facteur de rayonnement de la ville sur le territoire et la région.

Le rayonnement de Bages s'appuie enfin sur une vie associative riche, puisque la commune de compte 53 associations sportives, culturelles, patriotiques et sociales, et sur un patrimoine imprégné de la culture catalane, notamment avec l'héritage artistique de l'auteur-compositeur Joan Pau Giné.

2.4 Les caractéristiques et spécificités du bourg-centre de Bages

Implantée dans une cuvette naturelle au sol fertile du Sud du Roussillon, Bages s'inscrit au cœur d'un terroir viticole, vinicole et arboricole riche, en atteste la superficie des terres agricoles qui représentent 88,3% de son territoire. Au nord de la commune, se trouve par ailleurs une partie de la ZNIEFF ornithologique du plan d'eau de Villeneuve de la Raho, implantée sur trois communes (Bages, Pollestres et Villeneuve de la Raho).

Le territoire de Bages cumule ainsi fonctions agricole, écologique, et récréative. La commune a, d'autre part, pris le parti de préserver cet environnement et de le valoriser. Bages est ainsi labellisée Zéro Phyto, Terre Saine, Villes et Villages fleuris, Collectivité éco-exemplaire et Eco-école. Dans le cadre de sa démarche de préservation et de valorisation de l'environnement, la commune a notamment entrepris de mener différentes actions de sensibilisation à l'écologie dans les écoles, comme par exemple l'opération « Nettoyons la nature » en octobre 2022, qui a initié les élèves de l'école du Canigou au tri sélectif. En termes d'aménagement, le CD66 a par ailleurs entamé la construction de la vélo route visant à valoriser les berges de l'Agulla de la Mar en reliant Bages à la mer en passant par le lac de la Raho et par l'étang de Saint-Nazaire.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

La typicité de Bages, avec l'héritage urbain de la Cellera et de plusieurs monuments tels que le Château du Réart ou la Casa Carrère, couplée à la pluralité des services et des équipements ainsi qu'à la présence de nombreux espaces verts, confère à la commune un cadre de vie de qualité.

1.5 Diagnostic et identification des enjeux

Atouts :	Faiblesses :
<ul style="list-style-type: none"> - La situation géographique de Bages, placée sur la grande périmétrale routière du Roussillon (RD612), le Mas Sabole et sa proximité avec Perpignan ; - La connexion de Bages à la mer par l'Agulla de la Mar dont les berges constituent un support pour les activités de plein air et offrent une vue sur les massifs du Canigó, des Albères et des Corbières ; - La proximité avec les lacs de Villeneuve de la Raho et de sa réserve écologique (ZNIEFF de type I, ZICO) ; - La diversité et la pluralité des équipements présents dans la commune qui renforcent le rayonnement de Bages ; - Un axe de circulation structurant en accroche sur la RD612, la RD49 et la RD40B qui renforce l'accessibilité de Bages par la route et les transports en commun (réseau LiO) ; - Le centre ancien dans lequel se concentrent les services administratifs, les équipements culturels (Casa Carrère, médiathèque), les commerces et services de proximité ; - Un patrimoine matériel et immatériel prégnant, notamment avec la présence d'une Cellera médiévale ainsi que d'une forte identité catalane ; - Les offres à l'adresse de la petite enfance (crèche, école maternelle et école élémentaire, assistante maternelle) ; - L'IAA PROSAIN qui constitue un vivier économique (70 salariés, 8 000m²) et la ZAE l'Usine (5,8 ha et 47 locaux professionnels) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité économique limitée avec un ratio habitants/emploi défavorable ; - Une activité commerciale fragile au centre-ville et le long de l'axe de circulation principal RD612, concurrencé par les zones commerciales de Perpignan (Porte d'Espagne), Pollestres, Elne et Montescot ; - Des équipements et une offre à destination de la petite enfance à redynamiser afin de renforcer l'attractivité de Bages auprès des familles ; - L'absence de collège et de lycée, un facteur limitant l'attractivité de Bages auprès des ménages avec enfants scolarisés en second degré ; - Des équipements et une offre concernant le sport et les loisirs à adapter à une commune de 4 500 habitants ; - L'aménagement et la qualification d'espaces publics à poursuivre, notamment dans le cadre de la valorisation du patrimoine et du tourisme dans le centre ancien ; - Le vieillissement de la population ; - Le profil routier de l'axe de circulation principal RD612 qui scinde le tissu urbain en deux et fragilise sa cohésion ; - La rénovation énergétique des bâtiments publics et leur mise en accessibilité à accélérer ; - La présence de friches agricoles imputables à la crise structurelle de l'agriculture sur le pourtour méditerranéen ;

<ul style="list-style-type: none"> - Une forte intégration aux stratégies et politiques communautaires en lien avec l'habitat (PLH, OPAH), l'économie (schéma des ZAE communautaires), ainsi que le développement durable (transition énergétique) ; - Un environnement préservé et valorisé, notamment avec le développement de voies douces le long des berges de l'Agulla de la Mar ; - Un terroir viticole et vinicole de qualité. 	
<p>Opportunités :</p>	<p>Menaces :</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique démographique positive constante, synonyme d'attractivité ; - La proximité stratégique avec le pôle principal de Perpignan ; - Un engagement assumé dans la transition écologique pour mener à bien des projets structurants et qualitatifs (la construction de la vélo route reliant la commune a la mer) ; Une stratégie de valorisation du cœur de ville amorcée pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie ; - Une IAA motrice pour la production agricole locale. - Projet de PAEN intercommunal de 4 500ha mené par le CD66 visant à maintenir l'activité agricole et à préserver les paysages ainsi que les espaces naturels (communes concernées : Bages, Corneilla-del-Vercol, Elne, Montescot, Ortaffa, Saint-Cyprien et Théza) 	<ul style="list-style-type: none"> - La proximité de communes à la dynamique démographique importante (Pollestres, Villeneuve de la Raho) ; - Devenir une cité dortoir de Perpignan et laisser se diluer l'identité communale ; - Ne pas anticiper les futurs besoins d'une population vieillissante ; - La paupérisation du centre ancien ; - La détérioration du patrimoine historique et culturel situé dans le centre ancien ; - Un tourisme durable et d'arrière-pays balbutiant.

3 GRANDS ENJEUX POUR CONFORTER LA FONCTION « BOURG-CENTRE » DE BAGES

- ENJEU 1 : La réappropriation du centre historique, son apaisement et sa végétalisation.
- ENJEU 2 : L'aménagement d'une ceinture verte en support de mobilités actives.
- ENJEU 3 : Le confortement d'une offre de services et d'équipements de qualité et diversifiée visant à redynamiser la commune, à en améliorer le cadre de vie et à renforcer son attractivité.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Située à proximité de Perpignan, Bages est une commune roussillonnaise dynamique qui poursuit sa croissance et continue d'attirer familles et actifs. Le centre-bourg de la commune compte plusieurs commerces, services et équipements qui participent à la création d'un cadre de vie de qualité au sein de la commune.

En s'appuyant sur sa situation géographique, et sa caractéristique de bourg-centre assumée, la commune de Bages s'est dotée d'une stratégie de développement et de valorisation construite en 2021-2022 en lien fort avec l'AURCA et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Cette stratégie repose sur la création de nouveaux projets visant à offrir des équipements et des services de qualité à la population, et à renforcer l'attractivité et la centralité de Bages. Elle s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec les communes limitrophes desquelles elle tend à anticiper les besoins. La mise en œuvre de cette stratégie passe notamment par l'amélioration du cadre de vie et la végétalisation du cœur de ville et par le maintien et le développement de services, d'équipements (petite enfance, sport et loisirs).

L'ambition de Bages d'améliorer constamment le cadre de vie offert à la population, lui permet de rayonner au-delà de ses limites communales, sur un bassin de vie partagé.

Cette stratégie a été enrichie des apports de réflexions politiques et engagements portés à échelle supra communale.

Actuellement, Bages fait face à trois défis majeurs. Celui de renforcer sa centralité en valorisant son cœur de ville afin de le rendre plus attractif et de veiller à son apaisement, celui de développer une ceinture verte, support de nature et de mobilités actives, et, enfin, celui de développer son offre en services et en équipements, insuffisante au regard de la croissance démographique.

AXE I – Renforcer l'attractivité du centre ancien et sa végétalisation

La Ville souhaite agir de manière coordonnée sur deux échelles (centre-bourg et bourg-centre) pour confirmer la polarité structurante administrative et culturelle en constitution, redynamiser son cœur de ville, et procéder à l'apaisement du centre historique, dans l'optique de qualifier encore son rayonnement.

1.1 Végétaliser le centre ancien

Dans la mesure où le devenir de la commune passe par la qualité du cadre de vie et par la qualité des services proposés à la population, la municipalité a pour ambition de revitaliser le centre ancien et de favoriser son apaisement. En ce sens, il s'agit dans un premier temps de redynamiser l'existant, et de renforcer la cohésion et d'améliorer le cadre de vie des espaces urbanisés.

Ainsi la commune a-t-elle pour volonté d'accroître la couverture en espaces de nature en milieu urbain, en procédant à la végétalisation du centre ancien, et en favorisant la création d'îlots de fraîcheur par des revêtements de sol clairs, ainsi que par l'intégration de la végétation dans l'espace public (arbres de hauts jets, végétation grimpante...).

1.2 Améliorer le cadre de vie et valoriser le bâti patrimonial

L'un des principaux enjeux auxquels Bages doit faire face est de préserver et de valoriser le cœur de ville et son patrimoine historique, architectural et culturel. Il s'agit ainsi d'encadrer et de guider les commerces situés aux abords de la Cellera médiévale pour assurer l'intégration de leurs enseignes, et de leurs devantures dans le paysage urbain, afin d'en préserver l'authenticité. Cette démarche passe notamment par une gestion différenciée des zones de stationnement situées autour de la Cellera et en son sein, par sa réhabilitation, ainsi que par la rénovation des bâtiments ayant un intérêt architectural.

Il s'agit d'autre part de connecter le cœur historique de la commune aux quartiers voisins et aux itinéraires d'intérêt.

La Ville souhaite par ailleurs engager des actions dans l'optique d'améliorer la qualité du paysage urbain, en partenariat avec les acteurs publics concernés, notamment pour la mise en œuvre d'une « action municipale façades » visant à encourager la rénovation du bâti en centre historique. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans une réflexion plus large visant à favoriser l'apaisement du cœur de ville, notamment par sa requalification, en faveur des modes actifs et d'une incrémentation de la nature en ville.

1.3 Redynamiser le centre ancien

Dans cette optique, la commune de Bages envisage de mettre en œuvre une politique proactive et volontariste de redynamisation et de requalification de son cœur de ville dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du commerce de proximité dans des secteurs jugés prioritaires (boucherie, presse, etc...), des espaces publics, de la mobilité et de l'accès aux services publics et à la culture.

L'objectif consiste à engager des démarches à une échelle fine, pour comprendre les problématiques complexes auxquelles le cœur de ville est actuellement confronté :

- ✓ Valoriser le patrimoine architectural et urbain,
- ✓ Enrayer la dégradation du bâti ancien et ainsi améliorer le confort des occupants,
- ✓ Repositionner les quartiers anciens dégradés sur le marché de l'immobilier, afin de lutter contre la vacance et l'insalubrité, pour améliorer le cadre de vie et ainsi valoriser l'image du territoire.
- ✓ Maintenir un bon niveau de service public,
- ✓ Améliorer, préserver et développer l'offre économique en insufflant une dynamique avec les acteurs intéressés et concernés avec une approche intercommunale des problématiques commerciales.

AXE II – Développer les mobilités actives

La Ville s'inscrit dans un écrien environnemental à haute valeur ajoutée. En ce sens, elle a pour ambition de développer un maillage d'espaces de nature en ville, support potentiel de mobilités actives.

2.1 Renforcer la présence de la nature sur le territoire

Consciente de l'importance qu'occupe la nature dans la qualité du cadre de vie, la commune souhaite conforter les espaces de nature existants en renforçant leur strate arborée,

A terme, il s'agit d'articuler les espaces proches, centre ancien, berges de l'Agulla de la Mar, et terrains du Diluvi, entre eux par la création de « voies douces ». Par ailleurs, une piste cyclable relie d'ores et déjà la commune aux berges de l'Agulla de la Mar, support pour les modes de déplacements actifs, les activités sportives, et les loisirs de plein air.

2.2 Valoriser les berges de l'Agulla de la Mar comme support de mobilités douces

Dans l'optique de valoriser et d'aménager les espaces de nature existants, le CD66 a notamment amorcé l'aménagement progressif des berges de l'Agulla de la Mar en voie verte, en connexion avec l'Eurovélo 8 « Méditerranée à vélo ». Ce projet d'aménagement prévoit la réalisation d'une voie verte entre Saint-Cyprien et Bages, le long de l'Agulla de la Mar, érigé en axe structurant, et prend en compte l'ensemble des usagers (cyclistes, piétons, riverains, agriculteurs, cavaliers...). L'objectif est multiple. Il s'agit non seulement de créer une continuité cyclable jusqu'à la mer, de renforcer la connexion entre les communes concernées par le projet, mais aussi de développer le tourisme d'arrière-pays, autour de la voie verte.

Enfin, la Ville souhaite s'inscrire dans des démarches plus larges, notamment par la mise en réseau de l'ensemble de ces espaces afin de tisser une trame verte urbaine.

AXE III – Parfaire l’offre en services et en équipements et améliorer le bien-être des habitants

La vitalité de la commune de Bages repose enfin sur l’attractivité et le rayonnement de ses équipements. Il s’agit, à ce titre, de parfaire l’offre en services et en équipements à l’adresse de la population sur l’ensemble du territoire communal et non simplement au sein du cœur de ville. Aussi la Ville envisage-t-elle de développer et de renforcer l’offre en termes d’équipements relatifs à la pratique des sports et des loisirs.

3.1 Renforcer et développer les équipements et les services relatifs à la pratique sportive et aux loisirs

Afin de renforcer son offre en équipements et en services dans le domaine des sports et des loisirs, Bages prévoit de réhabiliter le stade municipal Jacques Laligand, d’une capacité de 300 spectateurs, dès 2024, afin d’en faire un espace inclusif (accessible PMR) et durable (sols perméables, eau de récupération). Ce projet vise à favoriser le développement de la vie associative ainsi que l’organisation de manifestations sportives et culturelles en renforçant les équipements structurants de la commune, afin d’en réaffirmer le rayonnement.

La commune a par ailleurs entamé l’aménagement d’un parcours de santé, dont la fin des travaux est prévue pour février 2023. Cette démarche vise non seulement à promouvoir le sport en créant un équipement structurant de centralité en accès libre, mais aussi à améliorer le cadre de vie de la commune, en favorisant la cohésion sociale à travers la pratique d’une activité commune et en développant la pratique des sports et des loisirs de pleine nature. A l’instar du stade Jacques Laligand, ce parcours de santé se veut inclusif et accessible PMR.

En 2021, Bages s’était également dotée d’un pumptrack, situé à proximité de la ZAE de l’Usine. Cet équipement permet à la population d’investir les espaces de nature, de bénéficier d’un cadre de vie de meilleure qualité, et de combler le manque d’infrastructure à destination des jeunes. Il constitue par ailleurs un outil d’entraînement pour les vététistes et les Riders.

3.2 Mise en accessibilité de la mairie

En tant que principal, voire unique guichet de service public dans les communes, la mairie est un lieu symbolique incontournable.

En cohérence avec le réaménagement de son centre-bourg, la commune souhaite engager la deuxième phase de réhabilitation et de restructuration de la mairie. Le bâtiment construit en 1897 (ancienne école) est devenu l’Hôtel de Ville en 1986. Celui-ci souffre d’une architecture en partie inadaptée tant sur le plan de l’accessibilité que sur les enjeux de confort thermique, de performances énergétiques et d’accueil du public notamment dans le cadre de l’organisation des séances de Conseil Municipal ainsi que des cérémonies de mariage.

Dans le cadre de l’obligation de mise en accessibilité des ERP, qui découle de la loi du 11 février 2005 et de ses textes d’application, la collectivité souhaite ainsi améliorer le fonctionnement et l’offre de services de la mairie en adaptant les locaux aux besoins des personnes les plus vulnérables. L’accessibilité, étant un enjeu de justice sociale, permet l’égalité des traitements, d’accès à la citoyenneté et à la vie sociale.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- du territoire communautaire de la CCACVI
- du territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de la CCACVI
- du territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée
-

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département XXXXXX et Modalités d'intervention et contributions du Département

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2023-2028.

Accusé de réception en préfecture
068724868047420230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale, création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB

Date de télétransmission : 21/03/2023

Date de réception préfecture : 21/03/2023

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche foncière ou bâties et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problèmes de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations liées aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et leur conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il s'est enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la / les communes de XXXXX et / ou de la Communauté de Communes / d'Agglomération de XXXXX.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la / les Commune - s Bourg-s-Centre-s
- l'EPCI concerné,
- le PETR, Pays de XXXXX,
- la Région,
- le Département (le cas échéant)
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de XXXX (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la / les communes de XXXXX et / ou de la Communauté de Communes / d'Agglomération de XXXXX.

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

AXES STRATEGIQUES BOURG CENTRE ET FICHES ACTIONS

3 AXES :

1. UN CENTRE ANCIEN ATTRACTIF ET VEGETALISE

Fiche action 1.1 : Requalification et apaisement du centre ancien

- Renaturation en centre ancien,
- Valorisation du tissu médiéval de la Cellera (signalétique patrimoniale, accès PMR, végétalisation, mobiliers urbains...)
- Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial (Favoriser l'accès aux équipements publics d'intérêt par signalétique adaptée, mise en valeur du parc bâti et du patrimoine, matérialisation d'itinéraires piétons et cyclables avec intégration dans un itinéraire patrimonial)

Fiche action 1.2 : Valorisation du parc bâti du centre ancien et du patrimoine architectural

- Définir un périmètre avec la CCACVI pour instaurer le « permis de louer »
- Poursuite des opérations OPAH et action municipale « façade »

2. DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES

Fiche action 2.1 : Renforcement du maillage des cheminements doux

- Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville (favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement, maillage complémentaire çà l'existant, réduction de la vitesse à 30 km/h)
- Prolonger la voie vélo entre le Chemin de Villeneuve et la rue Lakanal (maillage schéma doux)
- Sécurisation de la piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve (bande végétalisée, plantations, clôture bois lisse)

3. VITALITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Fiche action 3.1 : Améliorer les équipements publics et services à la population

- Réhabilitation partielle de l'Hôtel de Ville (création de salle du Conseil Municipal et salle des mariages en RDC avec accessibilité PMR)
- Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles maternelle et primaire
- Réhabilitation du stade municipal Jacques Lalignand homologué

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique <i>UN CENTRE ANCIEN ATTRACTIF ET VEGETALISE</i>	Titre de l'action : <i>Requalification et apaisement du centre ancien</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La requalification des espaces publics est souvent le préalable à l'amélioration globale du cadre de vie et influence directement l'évolution de l'habitat ou la revitalisation des commerces.</p> <p>Agir sur les espaces publics du centre-bourg est un enjeu pour l'attractivité de notre territoire et un levier pour aborder la transition énergétique et écologique et les questions de solidarité.</p> <p>La question du stationnement est prégnante dans les cœurs de ville, où la voiture individuelle est souvent le moyen de transport le plus utilisé. Des espaces résiduels peu qualifiés, organisés selon une logique « routière » sont ainsi nombreux lorsque le stationnement n'est pas anticipé et organisé. Ils peuvent donner un sentiment d'insécurité au piéton. Lorsque la voiture est trop prégnante dans l'espace public, il perd de son attractivité. Il est possible de réaménager ces lieux afin de redonner une priorité au piéton.</p> <p>Ces différents aménagements tendent à améliorer et embellir le cadre de vie. Ils ont également un impact direct sur le commerce, le tourisme et l'habitat en redonnant une nouvelle visibilité aux façades et aux éléments patrimoniaux et en favorisant la découverte d'ambiances variées, notamment le patrimoine urbain et paysager des centres-bourgs.</p> <p>Inscrite dans la continuité de ces démarches, l'installation d'une signalétique urbaine innovante permettra par ailleurs de valoriser le bâti patrimonial et d'apporter dans le même temps une lisibilité accrue des quartiers composant le centre ancien.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Requalifier, apaiser, végétaliser et libérer l'espace public :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire la place de la voiture à l'essentiel, et limiter la circulation de transit• Traiter les espaces publics d'intérêt en faveur des modes actifs• Contribuer aux stratégies d'adaptation au changement climatique en faisant entrer la nature en ville• Valoriser les éléments bâtis ayant un intérêt architectural particulier• Création d'un parcours patrimonial pour valoriser le bâti et le végétal à l'aide d'une signalétique adaptée	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1. : Renaturation en centre ancien

Descriptif : Favoriser les « îlots de fraîcheur » par des revêtements de sol clairs et intégration de la végétation dans l'espace public, apporter des solutions de renaturation pouvant également atténuer le dérèglement climatique, restaurer la biodiversité, et améliorer la santé et le cadre de vie des habitants

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2) S'adapter à l'urgence climatique ; 4) Améliorer la santé et le bien être des habitants et 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 250 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025 (trottoirs)
 2023 (étude) 2026
 2024 (végétalisation) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureau d'études voirie avec volet paysager

Partenariat financier : Région – Département –
CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée

FAVORISER LES « ÎLOTS DE FRAÎCHEUR », PAR DES REVÊTEMENTS DE SOLS CLAIRS ET L'INTÉGRATION DE LA VÉGÉTATION DANS L'ESPACE PUBLIC : ARBRE ADAPTÉ AU MILIEU URBAIN À PORT FASTIGIÉ OU COLONNAIRE, GRIMPANTES SUR FAÇADES...



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.2. : Valoriser le tissu médiéval de la Cellera

Descriptif : Valorisation patrimoniale via une signalétique adaptée, aménagement d'un accès PMR, végétalisation pour mise en valeur du patrimoine, et installation de mobiliers urbains (banc...)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 50 000 € HT.

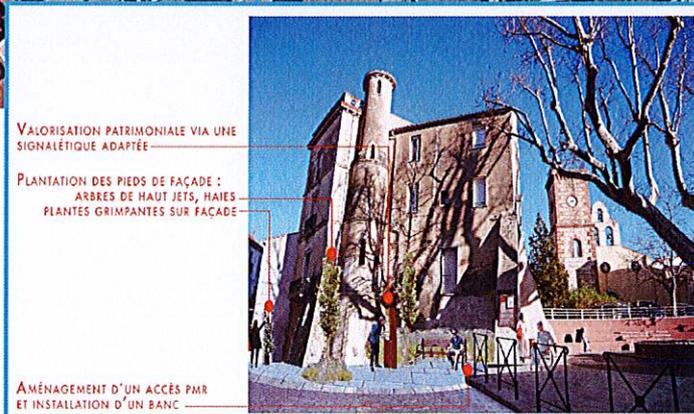
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études

Partenariat financier : Etat - Région - CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.3. : Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial

Descriptif : Favoriser l'accès aux équipements publics d'intérêts et aux linéaires cyclables par une signalétique innovante et adaptée (QR Code), avec mise en valeur du patrimoine bâti et végétal, matérialisation d'itinéraires piétons et cyclables avec intégration dans un itinéraire patrimonial

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 115 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 (étude) 2026
 2024 (réalisation) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études

Partenariat financier : Région - CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée

Exemple d'un parcours piéton qui fera l'objet d'une étude préalable :



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Axe 1	Fiche action 1.2.
Intitulé de l'axe stratégique <i>UN CENTRE ANCIEN ATTRACTIF ET VEGETALISE</i>	Titre de l'action : <i>VALORISATION DU PARC BATI DU CENTRE ANCIEN ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Consciente du travail restant à effectuer dans le cœur de ville, la commune entend accentuer et diversifier l'effort financier porté sur la rénovation et valorisation du bâti.</p> <p>Dans l'optique de renforcer l'attractivité du centre ancien, qui peine à attirer de nouvelles populations et qui tend à se dégrader, en dépit de la dynamique démographique positive constatée à l'échelle de la commune, la Ville souhaite notamment poursuivre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et l'action municipale « façades » visant à encourager la mise en valeur et la restauration du centre ancien.</p> <p>Il s'agit d'autre part d'identifier les secteurs stratégiques afin de lutter contre l'habitat indigne et/ou dégradé en cœur de ville, notamment par la mise en place d'un permis de louer.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de l'habitat : <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration du cadre de vie ○ Renforcement de l'attractivité et redynamisation du centre ancien ○ Instauration d'un périmètre visant à instaurer le « permis de louer », ○ Poursuite de la politique liée à l'OPAH/PLH en cours 2022-2027, 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.2. : Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et action municipale « façades »

Descriptif : Poursuivre la politique inscrite à l'OPAH et action municipale « façades » : sensibilisation, encourager la restauration et la mise en valeur du centre ancien

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants, et : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 50 000 € TTC soit 10 000 € TTC/an

Calendrier prévisionnel :

2022-2027

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCACVI

Partenariat financier : CCACVI

OPÉRATION FAÇADES

Vous êtes en cours d'acquisition ou propriétaire d'une résidence principale située en centre ancien (voir plan). Vous êtes occupant ou bailleur, la communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris vous aide financièrement pour entreprendre des travaux de ravalement de la façade de votre bien immobilier.

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris a initié un dispositif de sensibilisation, de conseil et d'incitation à la restauration et à la mise en valeur des façades des centres anciens.

Vous pouvez ainsi bénéficier :

- d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation des travaux ;
- d'une aide financière.

Pour cela, vérifiez avant tout que votre domicile est éligible sur votre commune : www.cc-acvi.com Rubrique «Opération façades»

ALBÈRES
CÔTE VERMEILLE
ILLIBÉRIS
Communauté de communes

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Rendez-vous sur le site de la communauté de communes www.cc-acvi.com
ou contactez l'opérateur SOLIMA au 04 68 54 65 44, les lundis de 15h à 17h ou au 04 68 54 65 45 en dehors de ces permanences

AVANT APRES

BAGES

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris a initié un dispositif de sensibilisation, de conseil et d'incitation à la restauration et à la mise en valeur des façades des centres anciens.

Vous pouvez ainsi bénéficier :

- d'un accompagnement par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation des travaux ;
- d'une aide financière.

Pour cela, vérifiez avant tout que votre domicile est éligible sur votre commune : www.cc-acvi.com Rubrique «Opération façades»

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
Rendez-vous sur le site de la communauté de communes www.cc-acvi.com
ou contactez l'opérateur SOLIMA au 04 68 54 65 44, les lundis de 15h à 17h ou au 04 68 54 65 45 en dehors de ces permanences

Axe 2	Fiche action 2.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES</i>	Titre de l'action : <i>RENFORCEMENT DU MAILLAGE DES CHEMINEMENTS DOUX</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Dans l'objectif de renforcer l'animation des centres-bourgs, il est essentiel de favoriser les modes actifs qui satisferont aussi bien les habitants que les usagers.</p> <p>L'espace public est le lieu des déplacements du quotidien, quel que soit le mode utilisé. Parce qu'il est un lieu d'interaction et de rencontre, il peut parfois devenir source de conflits. Pour éviter ces tensions liées au partage de l'espace, il est essentiel de prendre en considération les besoins de chaque usager avec des aménagements sécurisés et qualitatifs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et sécuriser l'accès piétonnier en cœur de ville par des aménagements adaptés (plateaux traversants, signalisation, marquage au sol...) avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal. - Rééquilibrage modal limitant l'usage de la voiture individuelle ambitionnant à soutenir la sécurité pour les cyclistes et piétons, avec une attention particulière portée au traitement des sols - Optimiser les comportements à adopter pour l'ensemble des usagers : meilleure compréhension de l'espace, inciter au ralentissement pour les automobilistes... - Développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant, avec mise en place de dispositifs spécifiques favorisant les cheminements sécurisés réservés aux piétons/cyclistes, avec une mise à distance de la voiture. - Favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement. 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville

Descriptif : Développement de la mobilité durable avec poursuite de la mise en œuvre du schéma doux communal :

- Développer un maillage cyclable complémentaire à l'existant ;
- Favoriser les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement ;
- Sécuriser les piétons avec réduction de la vitesse à 30 km/h sur la majeure partie du territoire communal.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 267 523 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 (étude) | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études BE2T

Partenariat financier : Etat - Région - Département-
CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée



PHASE 2.3 - RUE ARNAU DE CASTELNOU



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.2 : Prolonger la voie vélo entre le chemin de Villeneuve et la rue Lakanal

Descriptif : Aménagement de la voie douce entre le chemin de Villeneuve et la rue Lakanal (maillage schéma doux)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 170 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études

Partenariat financier : Région - Département
-CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.3 : Sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve

Descriptif : Valorisation et sécurisation d'une piste cyclable existante nouvellement créée, Chemin de Villeneuve, qui connecte le cœur de ville avec la véloroute du département, le lac de Villeneuve de la Raho et les équipements de loisir de la commune, avec aménagements de ses abords : bande végétalisée de 340 m sur 5,5 m, avec plantations de diverses essences et traitement paysager (galets, plaquettes de bois...), sécurisation avec fourniture et mise en place de clôture bois traversante double lisse (hauteur 1,10 m) et simple lisse (hauteur 0,80 m)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6) Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 71 000 € HT

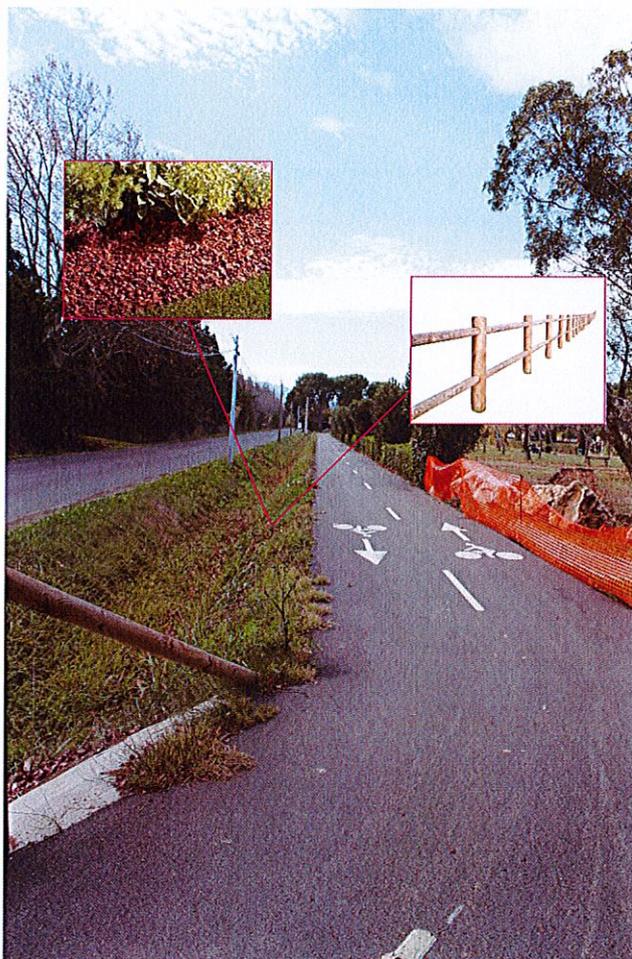
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|----------------------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Paysagiste, SMBVR

Partenariat financier : Région - CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée - ADEME



Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>VITALITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE</i>	Titre de l'action : <i>AMELIORER LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET SERVICES À LA POPULATION</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le développement démographique qu'a connu le territoire durant les dix dernières années a provoqué une distorsion entre l'inadéquation des équipements communaux et les arrivées rapides et massives de nouveaux habitants. Ce sous-dimensionnement des services publics et des équipements est préjudiciable au fonctionnement d'un service public de qualité (Ex. : station d'épuration, cantine, ALSH, stade...).</p> <p>Face à des équipements vieillissants, peu fonctionnels et n'offrant plus une capacité d'accueil suffisante (population de 4 507 habitants au 01/01/2023 Source Insee), la Ville de Bages souhaite améliorer, avec résilience, les équipements publics et services à la population en favorisant l'inclusion des personnes à mobilité réduite.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Améliorer les équipements publics et services à la population (mise en accessibilité de bâtiment public, réhabilitation du stade municipal, restructuration des cours d'écoles maternelle/primaire) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation de la capacité d'accueil des équipements publics, avec accessibilité PMR - Désimperméabilisation et végétalisation des sols urbains, - Adaptation du territoire aux effets du changement climatique, - Maîtrise des consommations énergétiques, - Renaturation urbaine : maintien ou retour de la biodiversité en milieu urbain, création d'espaces verts pour apporter des « ilots de fraîcheur » au sein des équipements publics 	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. : Réhabilitation partielle de l'Hôtel de Ville

Descriptif : Création en rez-de-chaussée de la salle du Conseil Municipal (27 élus) et de la salle des mariages, favorisant l'inclusion, avec accessibilité PMR, dimensionnées en fonction de la démographie croissante de la commune. L'accessibilité, enjeu essentiel de justice sociale, est un prérequis à l'égalité de traitement, d'accès à la citoyenneté et à la vie sociale. Les adaptations PMR profitent à tout le monde, elles sont propices à l'autonomie des personnes à mobilité réduite et augmentent le confort des personnes valides.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 300 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux) |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Bureau d'études

Partenariat financier : Etat - Département - Région -CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée

Mairie de Bages côté rue Danton :



Partie du bâtiment concernée
par les travaux de réhabilitation

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.2 : Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles

Descriptif : Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles maternelle et primaire avec remplacement de tout ou partie de la couche de revêtement minéral existante, et réaménagement favorisant l'ombrage (adaptation aux changements climatiques et de gestion des eaux pluviales)

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2) S'adapter à l'urgence climatique, et 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 80 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 (travaux) |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

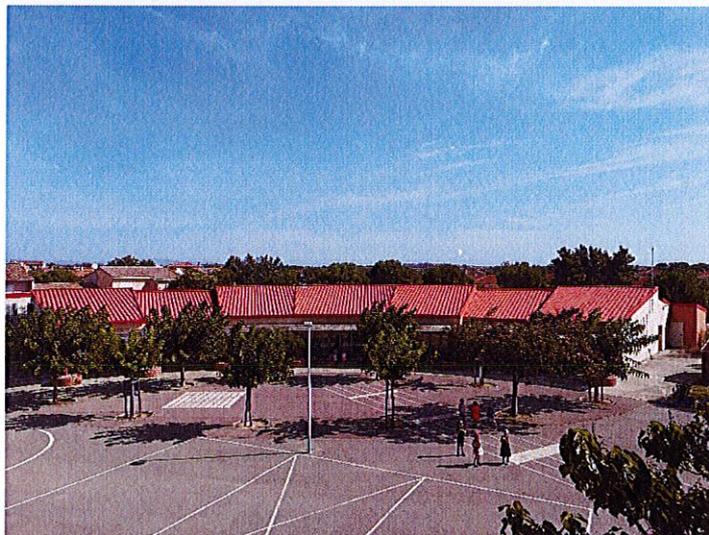
Partenariat technique :
Bureau d'études avec volet paysagiste

Partenariat financier :
Région - Département - CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée – Agence de l'eau - ADEME

Etat actuel de la cour de l'école élémentaire :



Etat actuel de la cour de l'école maternelle :



DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.3 : Réhabilitation du stade municipal homologué Jacques Laligand

Descriptif : Réhabilitation du stade en intégrant les exigences relatives à la qualité des matériaux utilisés (perméables, à faible impact environnemental...) et au respect du cycle de l'eau (surfaces d'évaporation / d'infiltration, économie d'eau, utilisation d'eau de récupération...), accessible aux personnes à mobilité réduite, destiné à accueillir des manifestations sportives.

Equipement comprenant un terrain de sport, une tribune de 300 places, un club-house, 4 vestiaires et un guichet avec sanitaires.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2) S'adapter à l'urgence climatique
- 3) Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4) Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : VILLE DE BAGES

Coût estimatif : 1 000 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :

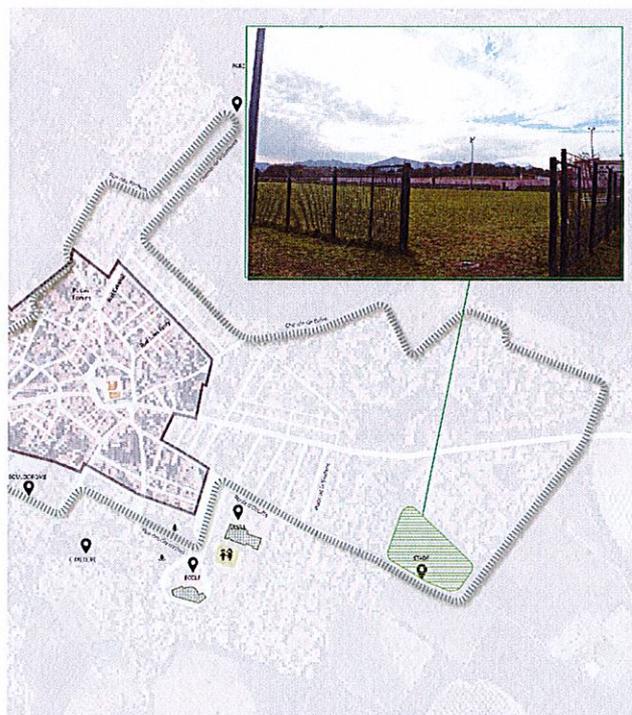
- | | |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (travaux) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Bureau d'études voirie avec volet paysager

Partenariat financier : Région - CCACVI - Pays Pyrénées Méditerranée



PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 2 ^{ème} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : UN CENTRE ATTRACTIF ET VEGETALISE					
ACTION 1.1 Requalification et apaisement du centre ancien	Projet 1.1.1 Renaturation en centre ancien		🕒	🕒	N°2, 4 et 6
	Projet 1.1.1.2 Valoriser le tissu médiéval de la Cellerà		🕒	🕒	N°4 et 6
	Projet 1.1.1.3 Connecter le cœur historique aux quartiers voisins par un itinéraire patrimonial		🕒	🕒	N°6
	Projet 1.2.1 Définir avec la CCACVI un périmètre visant à instaurer le « permis de louer »		🕒		N°4
	Projet 1.2.2 Poursuivre l'OPAH et action municipale « facades »	🕒	🕒	🕒	N°4 et 6
AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES					
ACTION 2.1 Renforcement du maillage des cheminements doux	Projet 2.1.1 Sécuriser et conforter les modes actifs sur les axes principaux et les accès au centre-ville	🕒	🕒		N°6
	Projet 2.1.2 Prolonger la voie vélo entre le Chemin de Villeneuve et la Rue Lakanal		🕒		N°6
	Projet 2.1.3 Sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve		🕒	🕒	N°6
AXE STRATEGIQUE 3 : VITALITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE					
ACTION 3.1 Améliorer les équipements publics et services à la population	Projet 3.1.1 Réhabilitation partielle de l'hôtel de ville		🕒		N°4
	Projet 3.1.2 Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles		🕒		N°2 et 4
	Projet 3.1.3 Réhabilitation du stade municipal homologué Jacques Lalligand		🕒	🕒	N°2, 3 et 4

(🕒 phase « études » ; 🕒 phase « réalisation »)

Accusé de réception en préfecture
066-21660714-20230320-DEL2023-021-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023